

*Pêches de l'Atlantique*

appuyée assez vigoureusement, mais chacun de ces derniers a laissé entendre que des amendements s'imposaient dans l'intérêt de l'industrie de la pêche dans son ensemble. Mais on n'en a pas tenu compte. Le reste des témoins reconnaissent l'intérêt social du projet de loi, mais ils ont prié le gouvernement d'y apporter des amendements, des modifications ou des ajustements dans l'intérêt de l'industrie de la pêche. Le représentant de l'Île-du-Prince-Édouard s'y est opposé. Le représentant du Nouveau-Brunswick était contre lui aussi. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas encore ratifié l'entente. Quant au gouvernement du Québec, c'est l'inconnu. Nous ignorons quelle est sa position.

L'industrie de la pêche repose donc sur ce projet de loi, une mesure sociale dont les répercussions incalculables peuvent très bien se révéler négatives plutôt que positives si, faute d'une gestion judicieuse, on omet de prendre en considération les difficultés des petites entreprises de pêche et de conserverie.

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le Président, je me rends compte que le temps fuit rapidement et que l'étude du projet de loi C-170 à l'étape de la troisième lecture touche à son terme. Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour faire quelques brèves observations sur ce bill.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord poser à tous les députés la question suivante: pourquoi étudions-nous aujourd'hui un tel projet de loi? Je crois que la réponse est évidente pour chacun d'entre nous. La réponse, c'est que l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique est dans une situation catastrophique et qu'il est devenu nécessaire que les gouvernements, et c'est délibérément que j'emploie ce terme au pluriel, interviennent et fournissent une aide quelconque afin de permettre à l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson de survivre dans la région de l'Atlantique. Je suis certain que tous les députés sont conscients de l'importance de cette industrie dans la région de l'Atlantique. Elle donne du travail à quelque 90,000 Canadiens. C'est à contrecœur que les gouvernements interviennent dans l'entreprise privée. Mais je demande aux députés s'il existe une autre solution qui permette à notre industrie de la pêche de survivre et de prospérer.

On trouve dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard et plus particulièrement dans ma circonscription de nombreux entrepreneurs indépendants qui ont fourni des emplois et une solide infrastructure économique à beaucoup de localités. Ces entrepreneurs ont exprimé des inquiétudes quant aux répercussions du bill C-170. De toute évidence, il fallait faire quelque chose. Il fallait réagir face à la possibilité de l'effondrement de l'industrie de la pêche dans le Canada de l'Atlantique. La réponse est venue sous forme d'arrangements et d'ententes entre les gouvernements du Canada et des provinces permettant à ces gouvernements, de concert avec le secteur privé, de réorganiser les entreprises pour leur permettre de poursuivre leurs activités et de retrouver la rentabilité.

Je voudrais ajouter quelques mots de félicitations à l'endroit du ministre des Pêches et des Océans. Il a travaillé assidûment et diligemment pour consulter les divers secteurs de cette industrie, leur communiquer des renseignements et discuter de cette réorganisation. Ce processus a commencé avec le groupe

de travail Kirby et s'est poursuivi par des interventions directes et des rencontres réunissant le ministre fédéral et ses homologues provinciaux des provinces de l'Atlantique. Nous voulons également le féliciter pour s'être penché sur les questions qui se sont posées depuis la création du groupe d'étude Kirby et ses travaux sur les pêcheries de l'Atlantique.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, ce secteur occupe le second rang pour son apport économique. Je voudrais simplement ajouter, monsieur le Président, que j'ai suivi en tant que membre du sous-comité ministériel des pêcheries de l'Atlantique toutes les discussions à ce sujet, à commencer par celles qui ont eu lieu dans le cadre des travaux du groupe d'étude Kirby. J'ai rencontré des représentants des entreprises de transformation autonomes de ma circonscription et de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai pu obtenir qu'ils soient entendus au comité des pêches.

● (1740)

Il ne me reste plus qu'à souhaiter, au même titre que tous les députés j'en suis sûr, que cette restructuration puisse relancer le secteur de la transformation du poisson et les entreprises privées de la région atlantique du Canada.

[Français]

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre! Comme il est 17 h 40, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et de mettre aux voix toute question nécessaire afin de disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—  
LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Huntington:

Que la Chambre reconnaisse sans réserve la prédiction qu'a faite le Premier ministre le 13 août 1969 en déclarant, lors d'une conférence de presse télévisée à l'échelle nationale, que «nous serons sous peu sur la voie du désastre financier si nous ne faisons rien pour contrôler les dépenses» et qu'elle exhorte le gouvernement à établir des politiques afin d'éviter que la prédiction du Premier ministre ne se réalise.

Et de l'amendement de M. Blenkarn:

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit:

«y compris, mais sans se limiter à celle-ci, l'adoption immédiate du septième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure.»

**Le président suppléant (M. Corbin):** Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le jeudi 24 novembre 1983, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal sur l'amendement de M. Blenkarn à la motion de M. Huntington, dans le cadre des subsides.